

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 12

4 janvier 2016

### SOMMAIRE

ACL-Services S.A. ....	557	Schorndorf Investments S.A. ....	550
Aktiv Management S.A. ....	557	Seastemia S.A. ....	551
Albatros Invest S.A. ....	558	Servicium Participations S.à r.l. ....	551
Amtec Resources Management S.A. ....	557	Seven Days S.à r.l. ....	551
Apollo Emerging Markets Debt (Lux) S.à r.l. .....	557	ShanghaiLux Entreprise S.à r.l. ....	551
CVG Zitro Holdings S.à r.l. ....	560	ShanghaiLux Entreprise S.à r.l. ....	552
DADEMI Spf S.A. ....	573	SIG Elastic Lux Holdings S.à r.l. ....	553
Dragon Bidco S.à r.l. ....	530	Simax S.A. ....	554
Dry Management 2 S.à r.l. ....	573	SIX Payment Services (Europe) S.A. ....	555
Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. ....	574	SL Logistics S.à r.l. ....	555
Eastman Chemical Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	574	Société Domaine de Bois Le Roi S.A. ....	555
EG Energy ....	574	Stasia S.A., SPF ....	556
Global Jet Capital Luxco One S.à r.l. ....	574	Sublimo S.A. ....	556
Goethe Finance S.à r.l. ....	575	T'Scheier SA ....	556
Prodilux Entreprises S.à r.l. ....	573	Vortex International SA SPF, VORTEX IN- TERNATIONAL SA, société de gestion de pa- trimoine familial ....	558
Q.A.T. Investments S.A. ....	556	VP Services ....	559
Repco 40 S.A. ....	555	W & Cie S.A. ....	560
		YT Holding S.à r.l. ....	556

**Dragon Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.254.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of October,  
before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Dragon Bidco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196254 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on April 12, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1153 of May 5, 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended yet.

**THERE APPEARED:**

Dragon Investments Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey and having its registered office at 2<sup>nd</sup> Floor Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT registered with the Register of Guernsey under number 60961 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, whose professional address is Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *ne varietur* by the authorized representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully subscribed and paid up.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notice and formalities of convening the meeting;
2. Amendment to article 3 (the corporate object clause) of the Articles which shall now read as follows:

“ **3.1.** The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

**3.2.** The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

**3.3.** The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

**3.4.** The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

3. Creation of ten (10) new classes of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares, each class of shares having the rights as reflected in the amended and restated articles as reflected in item 6. below;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of million euro (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one million twelve thousand five hundred euro (EUR 1,012,500.-) by way of creation and issuance of (i) ten million (10,000,000) class A shares, (ii) ten million (10,000,000) class B shares, (iii) ten million (10,000,000) class C shares, (iv) ten million (10,000,000) class D shares, (v) ten million (10,000,000) class E shares, (vi) ten million (10,000,000) class F shares, (vii) ten million (10,000,000) class G shares, (viii) ten million (10,000,000) class H shares, (ix) ten million (10,000,000) class I shares and (x) ten million (10,000,000) class J shares, each having a par value of one euro cent (EUR 0.01);

5. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 4. above by contribution in cash in an aggregate amount of forty-six million one hundred fifty-five thousand nine hundred sixteen euro and seventy cents euro (EUR 46,155,916.70), it being understood that (i) an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) shall be allocated to the share capital account of the Company and (ii) an amount of forty-five million one hundred fifty-five thousand nine hundred sixteen euro and seventy cents (EUR 45,155,916.70) shall be allocated to the share premium account of the Company;

6. Subsequent amendment and full restatement of the Articles in the form attached to the power of attorney;

7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and the registration of the new alphabet shares in the share register of the Company; and

8. Miscellaneous.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the authorized representative of the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 (the corporate object clause) of the Articles which shall now read as follows:

“ **3.1.** The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

**3.2.** The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

**3.3.** The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

**3.4.** The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) new classes of shares in the share capital of the Company, namely:

- the class A shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class A Shares);
- the class B shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class B Shares);
- the class C shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class C Shares);
- the class D shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class D Shares);
- the class E shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class E Shares);
- the class F shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class F Shares);
- the class G shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class G Shares);
- the class H shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class H Shares);

- the class I shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class I Shares); and
  - the class J shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class J Shares);
- each of the classes of shares having the rights as set forth in the amended and restated articles set out in Resolution 6. below.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital with immediate effect by an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one million twelve thousand five hundred euro (EUR 1,012,500.-) by way of creation and issuance of (i) ten million (10,000,000) Class A Shares, (ii) ten million (10,000,000) Class B Shares, (iii) ten million (10,000,000) Class C Shares, (iv) ten million (10,000,000) Class D Shares, (v) ten million (10,000,000) Class E Shares, (vi) ten million (10,000,000) Class F Shares, (vii) ten million (10,000,000) Class G Shares, (viii) ten million (10,000,000) Class H Shares, (ix) ten million (10,000,000) Class I Shares and (x) ten million (10,000,000) Class J Shares, each having a par value of one euro cent (EUR 0.01).

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription for, and full payment of, the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder subscribes for:

- 10,000,000 Class A Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- 10,000,000 Class B Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- 10,000,000 Class C Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- 10,000,000 Class D Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- 10,000,000 Class E Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- 10,000,000 Class F Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- 10,000,000 Class G Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- 10,000,000 Class H Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- 10,000,000 Class I Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and
- 10,000,000 Class J Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of forty-six million one hundred fifty-five thousand nine hundred sixteen euro and seventy cents euro (EUR 46,155,916.70) to be allocated as follows:

- (i) an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) to the Company's share capital account; and
- (ii) an amount of forty-five million one hundred fifty-five thousand nine hundred sixteen euro and seventy cents (EUR 45,155,916.70) to the share premium account.

The amount of forty-six million one hundred fifty-five thousand nine hundred sixteen euro and seventy cents euro (EUR 46,155,916.70) is thus at the free disposal of the Company.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend and fully restate the Articles (without amendment of the corporate purpose), so that the Articles shall henceforth read as follows:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Dragon Bidco S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

## II. Capital - Shares

**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one million twelve thousand five hundred euros (EUR 1,012,500.-), represented by:

(a) One million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Ordinary Shares);

(b) Ten million (10,000,000) class A shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class A Shares);

(c) Ten million (10,000,000) class B shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class B Shares);

(d) Ten million (10,000,000) class C shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class C Shares);

(e) Ten million (10,000,000) class D shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class D Shares);

(f) Ten million (10,000,000) class E shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class E Shares);

(g) Ten million (10,000,000) class F shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class F Shares);

(h) Ten million (10,000,000) class G shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class G Shares);

(i) Ten million (10,000,000) class H shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class H Shares);

(j) Ten million (10,000,000) class I shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class I Shares); and

(k) Ten million (10,000,000) class J shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Class J Shares).

The Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Alphabet Shares, each being an Alphabet Share.

5.2. A Share Unit shall consist of one (1) Share from each class of Alphabet Shares held by the same holder (a Share Unit).

5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.4. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Alphabet Shares, such cancellations and repurchases of Alphabet Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.5. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in Article 5.4), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount (the Total Cancellation Amount) as determined in accordance with Article 5.7 below) and the holders of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share (the Cancellation Value Per Share) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.6. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts and notified to the general meeting. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.8. A reduction of the share capital through the repurchase of a class of Alphabet Shares in accordance with Articles 5.5 to 5.7 may only be made within the respective class periods as set out below (the Class Periods):

- the period for the Class J Shares is the period starting on the date of the creation of the classes of shares in the Articles, being 22 October 2015, and ending no later than on 31 December 2015 (the Class J Period);

- the period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class J Period and ending no later than on 31 December 2016 (the Class I Period);

- the period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2017 (the Class H Period);

- the period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2018 (the Class G Period);

- the period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2019 (the Class F Period);

- the period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than on 31 December 2020 (the Class E Period);

- the period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than on 31 December 2021 (the Class D Period);

- the period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2022 (the Class C Period);

- the period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2023 (the Class B Period); and

- the period for the Class A Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2024 (the Class A Period).

Where a class of Alphabet Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Alphabet Shares can be made during a new period (the New Period) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class A Period and the class Alphabet Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class J to class A (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Alphabet Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Alphabet Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

5.9. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company to the shareholder(s) pro-rata to their holding of such class(es).

#### **Art. 6. Shares and Transfer of Shares.**

6.1. All Shares shall have the rights specified in these Articles and the economic rights as indicated in Article 25.

6.2. Share premium contributed by shareholders shall be available as a freely distributable reserve on all classes of Shares and any distribution of share premium may be made on any single class of Shares.

6.3. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.4. Subject to Article 6.7 below, the shares are freely transferable between shareholders.

6.5. Subject to Article 6.7 below, when the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.6. Subject to Article 6.7 below, when the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.7. Any Alphabet Shares may only be transferred as a Share Unit, that is, together with an equal number of all other Alphabet Shares held by that holder. In addition, Alphabet Shares may only be transferred together with that shareholders pro rata holding of Ordinary Shares. Any transfer of Shares other than in accordance with this Article 6.7 shall be void.

6.8. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Upon acceptance of a Share transfer by the Company, any manager of the Company acting alone may take the necessary steps to update the share register of the Company and record the transfer therein.

6.9. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.10. In addition to the provisions of this Article 6, any transfer of Shares shall be subject to any transfer restrictions contained in any shareholders' agreement (if any) that may be agreed between the shareholders from time to time.

### **III. Management - The board of managers - Auditors**

#### **Art. 7. Management.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the Manager(s)). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers).

7.2. The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Manager(s) will hold office until their successor(s) is/are elected. The Manager(s) may be re-elected at the end of his/their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

7.4. Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

#### **Art. 8. Meetings of the Board of Managers.**

8.1. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Law to the Board of Managers.

8.2. The Board of Managers may appoint a chairperson (the Chair) from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

8.3. The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint any Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the relevant meeting.

8.4. Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a meeting of the Board of Managers must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

8.5. The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

8.6. Every meeting of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

8.7. A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers. A Manager may represent more than one Manager at a meeting of the Board of Managers.

8.8. The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

8.9. Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair, or, as the case may be, the pro tempore chair, shall cast the deciding vote.

8.10. Any Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

8.11. A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers (the Managers' Circular Resolutions). Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

#### **Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Managers.**

9.1. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

9.2. Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair or, as the case may be, the pro tempore chair, of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 10. General Powers of the Managers.** The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the sole Manager or the Board of Managers, as the case may be.

#### **Art. 11. Delegation of Powers.**

11.1. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

11.2. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

#### **Art. 12. Representation of the Company.**

12.1. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

12.2. If the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

#### **Art. 13. Conflicts of Interest.**

13.1. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

13.2. Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, (s)he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders as the case may be.

**Art. 14. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for fraud, gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

#### **Art. 15. Audit.**

15.1. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

15.2. The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office.

The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### **IV. Meetings of shareholders**

##### **Art. 16. Annual General Meeting.**

16.1. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the third Tuesday of the month of June each year, at 2.00 p.m.

16.2. If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

##### **Art. 17. Other General Meetings of Shareholders.**

17.1. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Law.

17.2. If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing (the Written Shareholders Resolutions).

17.3. General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

##### **Art. 18. Powers of the General Meeting of Shareholders.**

18.1. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

18.2. The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Law and these Articles.

##### **Art. 19. Procedure and Voting.**

19.1. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Law and these Articles.

19.2. The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

19.3. If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

19.4. A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

19.5. One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

19.6. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

19.7. The Chair of the Board of Managers (if any) or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

19.8. The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

19.9. The general meeting of shareholders shall appoint one or more scrutineers.

19.10. The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the scrutineers, shall form the bureau of the meeting.

19.11. An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

19.12. Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Law.

19.13. Except as otherwise required by the Law or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

19.14. Except as otherwise required by the Law or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

##### **Art. 20. Minutes of Shareholder Meetings.**

20.1. Decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

20.2. Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders may be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers (if any) or any two Managers, as the case may be.

## V. Financial year and allocation of profits

**Art. 21. Financial year.** The Company's financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

**Art. 22. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Law.

### Art. 23. Allocation of Profit.

23.1. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Law, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

23.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 24. Interim Dividends.** The sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

## VI. Distributions

### Art. 25. Distribution Waterfall.

25.1. In the event of a distribution on any Shares, such distributions shall be allocated always in accordance with the following:

(i) An amount equal to eleven per cent (11%) of the nominal value of each Ordinary Share shall be allocated equally to the holders of all Ordinary Shares; then

(ii) Subject to (xii) below, an amount equal to ten per cent (10%) of the nominal value of each Class A Share shall be allocated equally to the holders of all Class A Shares; then

(iii) Subject to (xii) below, an amount equal to nine per cent (9%) of the nominal value of each Class B Share shall be allocated equally to the holders of all Class B Shares; then

(iv) Subject to (xii) below, an amount equal to eight per cent (8%) of the nominal value of each Class C Share shall be allocated equally to the holders of all Class C Shares; then

(v) Subject to (xii) below, an amount equal to seven per cent (7%) of the nominal value of each Class D Share shall be allocated equally to the holders of all Class D Shares; then

(vi) Subject to (xii) below, an amount equal to six per cent (6%) of the nominal value of each Class E Share shall be allocated equally to the holders of all Class E Shares; then

(vii) Subject to (xii) below, an amount equal to five per cent (5%) of the nominal value of each Class F Share shall be allocated equally to the holders of all Class F Shares; then

(viii) Subject to (xii) below, an amount equal to four per cent (4%) of the nominal value of each Class G Share shall be allocated equally to the holders of all Class G Shares; then

(ix) Subject to (xii) below, an amount equal to three per cent (3%) of the nominal value of each Class H Share shall be allocated equally to the holders of all Class H Shares; then

(x) Subject to (xii) below, an amount equal to two per cent (2%) of the nominal value of each Class I Share shall be allocated equally to the holders of all Class I Shares; then

(xi) Subject to (xii) below, an amount equal to one per cent (1%) of the nominal value of each Class J Share shall be allocated equally to the holders of all Class J Shares; then

(xii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Shares in reverse alphabetical order (i.e. first the Class J Shares, then, if no Class J Shares are in existence, the Class I Shares, and in such continuation until only Class A Shares are in existence) or to the class of Shares of the applicable Class Period.

25.2. Any distribution amount payable on any class of Shares, unless specifically declared as payable, shall accrue and accumulate and shall be paid by the Company upon redemption of such class of Shares.

## VII. Dissolution - Liquidation

### Art. 26. Dissolution - Liquidation.

26.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

26.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Article 25.

## VIII. General provisions

### Art. 27. General.

27.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

27.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the Board of Managers may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board of Managers.

27.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board of Managers by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

27.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### Definitions

Available Amount in relation to each class of redeemable shares	<p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to that class (subject to the provisions of Art. 25) to the extent the shareholder would have been entitled to distributions in accordance with Art. 25, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board of Managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:            AA = Available Amount            NP = net profits (including carried forward profits)            P = any freely distributable reserves            CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled            L = losses (including carried forward losses)            LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles</p>
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

### Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Pétange, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour d'octobre,

par devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Dragon Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social s'élevant à EUR 12.500,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196254 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Paul Meyers notaire dont l'adresse professionnelle se situe à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1153 du 5 mai 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis cette date.

### A COMPARU:

Dragon Investments Limited, une société constituée selon les lois de Guernesey et dont le siège social se situe à Le Bordage, Immeuble Tudor House, 2<sup>nd</sup> étage, BGU - GY1 1BT St Peter Port, Guernesey, immatriculée auprès du registre de Guernesey sous le numéro 60961 (l'Associé Unique),

L'Associé Unique est représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation à l'assemblée;

2. Modification de l'article 3 (clause relative à l'objet social) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

**3.2.** La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

**3.3.** La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

**3.4.** La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

3. Création de dix (10) nouvelles classes de parts sociales au sein du capital social de la Société, à savoir, les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, et les parts sociales de classe J, conférant les droits précisés par les statuts modifiés et reformulés comme indiqué au point 6. ci-après;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à un montant d'un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500,-) par voie de création et d'émission de (i) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe A, (ii) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe B, (iii) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe C, (iv) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe D, (v) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe E, (vi) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe F, (vii) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe G, (viii) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe H, (ix) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe I, et (x) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

5. Souscription à et libération intégrale de l'augmentation de capital social précisée au point 4. ci-dessus par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-six millions cent cinquante-cinq mille neuf cent seize euros et soixante-dix centimes (EUR 46.155.916,70), étant entendu qu'(i) un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et (ii) un montant de quarante-cinq millions cent cinquante-cinq mille neuf cent seize euros et soixante-dix centimes (EUR 45.155.916,70) est affecté au compte de prime d'émission de la Société;

6. Modification subséquente et refonte complète des Statuts sans modification de la clause relative à l'objet social;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales alphabétiques au sein du registre des associés de la Société; et

8. Divers.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, le mandataire de l'Associé Unique renonce aux avis de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme étant dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 (clause relative à l'objet social) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

**3.2.** La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

**3.3.** La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

**3.4.** La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de créer dix (10) nouvelles classes de parts sociales au sein du capital social de la Société, à savoir:

- les parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe A);
  - les parts sociales de classe B d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe B);
  - les parts sociales de classe C d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe C);
  - les parts sociales de classe D d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe D);
  - les parts sociales de classe E d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe E);
  - les parts sociales de classe F d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe F);
  - les parts sociales de classe G d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe G);
  - les parts sociales de classe H d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe H);
  - les parts sociales de classe I d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe I); et
  - les parts sociales de classe J d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe J);
- chacune des classes de part sociales conférant les droits précisés par les statuts modifiés et reformulés comme indiqué à la sixième (6) Résolution ci-après.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société, avec effet immédiat, d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à un montant d'un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500,-) par voie de création et d'émission de (i) dix million (10.000.000) de Parts Sociales de Classe A, (ii) dix million (10.000.000) de Parts Sociales de Classe B, (iii) dix million (10.000.000) de Parts Sociales de Classe C, (iv) dix million (10.000.000) de Parts Sociales de Classe D, (v) dix million (10.000.000) de Parts Sociales de Classe E, (vi) dix million (10.000.000) de Parts Sociales de Classe F, (vii) dix million (10.000.000) de Parts Sociales de Classe G, (viii) dix million (10.000.000) de Parts Sociales de Classe H, (ix) dix million (10.000.000) de Parts Sociales de Classe I, et (x) dix million (10.000.000) de Parts Sociales de Classe J, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à, et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique souscrit à:

- 10.000.000 Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
  - 10.000.000 Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
  - 10.000.000 Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
  - 10.000.000 Parts Sociales de Classe D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
  - 10.000.000 Parts Sociales de Classe E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
  - 10.000.000 Parts Sociales de Classe F ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
  - 10.000.000 Parts Sociales de Classe G ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
  - 10.000.000 Parts Sociales de Classe H ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
  - 10.000.000 Parts Sociales de Classe I ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et
  - 10.000.000 Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-six millions cent cinquante-cinq mille neuf cent seize euros et soixante-dix centimes (EUR 46.155.916,70), à affecter de la manière suivante:
- (i) un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) au compte de capital social de la Société; et
  - (ii) un montant de quarante-cinq millions cent cinquante-cinq mille neuf cent seize euros et soixante-dix centimes (EUR 45.155.916,70) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de quarante-six millions cent cinquante-cinq mille neuf cent seize euros et soixante-dix centimes (EUR 46.155.916,70) est ainsi à la libre disposition de la Société.

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler complètement les Statuts (sans modification de la clause relative à l'objet social) de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivant:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Dragon Bidco S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est formée pour une durée indéterminée.

#### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à un million douze mille cinq cent euros (EUR 1.012.500), représenté par:

(a) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales Ordinaires);

(b) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe A);

(c) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe B);

(d) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe C);

(e) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe D);

(f) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe E);

(g) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe F);

(h) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe G);

(i) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe H);

(j) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe I); et

(k) dix million (10.000.000) de parts sociales de classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, et les Parts Sociales de Classe J, sont collectivement désignées les Parts Sociales, et chacune individuellement, une Part Sociale.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, et les Parts Sociales de Classe J, sont collectivement désignées les Parts Sociales Alphabétiques, et chacune individuellement, une Part Sociale Alphabétique.

5.2. Une Unité de Part Sociale se compose d'une (1) Part Sociale de l'une quelconque des Parts Sociales Alphabétiques détenues par le même détenteur (une Unité de Part Sociale).

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4. Le capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales en circulation au sein de ladite (desdites) classe(s). En cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, lesdits rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

5.5. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.4), ladite classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, proportionnellement à leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité cependant au montant total d'annulation (le Montant Total d'Annulation) déterminé conformément à l'article 5.7 ci-dessous) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (la Valeur d'Annulation Par Part Sociale) pour chaque Part Sociale annulée de la classe concernée qu'ils détiennent.

5.6. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en circulation dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée.

5.7. Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le Conseil sur base des comptes intérimaires concernés et notifié à l'assemblée générale. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A est le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe en question sauf si l'assemblée générale des associés en a décidé autrement selon les modalités requises pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur audit Montant Disponible.

5.8. Une réduction du capital social par le rachat d'une classe de Parts Sociales conformément aux articles 5.5 à 5.7 ne peut être réalisée que dans le cadre d'une des périodes de classe respectives visées ci-dessous (les Périodes de Classe):

- La période relative aux Parts Sociales de Classe J est celle débutant à la date de la création des classes de parts sociales dans les Statuts, à savoir le 22 octobre 2015, et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2015 (la Période de la Classe J);

- La période relative aux Parts Sociales de Classe I est celle débutant le jour suivant la Période de la Classe J et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2016 (la Période de la Classe I);

- La période relative aux Parts Sociales de Classe H est celle débutant le jour suivant la Période de la Classe I et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2017 (la Période de la Classe H);

- La période relative aux Parts Sociales de Classe G est celle débutant le jour suivant la Période de la Classe H et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2018 (la Période de la Classe G);

- La période relative aux Parts Sociales de Classe F est celle débutant le jour suivant la Période de la Classe G et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2019 (la Période de la Classe F);

- La période relative aux Parts Sociales de Classe E est celle débutant le jour suivant la Période de la Classe F et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2020 (la Période de la Classe E);

- La période relative aux Parts Sociales de Classe D est celle débutant le jour suivant la Période de la Classe E et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2021 (la Période de la Classe D);

- La période relative aux Parts Sociales de Classe C est celle débutant le jour suivant la Période de la Classe D et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2022 (la Période de la Classe C);

- La période relative aux Parts Sociales de Classe B est celle débutant le jour suivant la Période de la Classe C et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2023 (la Période de la Classe B); et

- La période relative aux Parts Sociales de Classe A est celle débutant le jour suivant la Période de la Classe B et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2024 (la Période de la Classe A).

Lorsqu'une des Parts Sociales Alphabétiques n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de Classe concernée, le rachat et l'annulation de ladite (desdites) classe(s) de Parts Sociales Alphabétiques peuvent être réalisés endéans une nouvelle période (la Nouvelle Période) qui commence à la date suivant la dernière Période de Classe (ou le cas échéant, la date suivant la fin de la Nouvelle Période d'une autre classe qui précède immédiatement) et s'achève au plus tard un an après la date de départ de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débute le jour suivant la Période de la Classe A et les Parts Sociales Alphabétiques qui n'ont pas été rachetées et annulées endéans leurs Périodes de Classe respectives viennent dans l'ordre de la classe J à la classe A (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées dans le passé).

Pour lever toute ambiguïté, si le rachat et l'annulation de Parts Sociales Alphabétiques interviennent avant le dernier jour de leur Période de Classe respective (ou la Nouvelle Période, le cas échéant), la Période de Classe suivante (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) débute le jour suivant le rachat et l'annulation desdites Parts Sociales Alphabétiques, et s'écoule pour s'achever le jour définis initialement par l'article ci-dessus.

5.9. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient exigible et payable par la Société à (aux) associé(s) proportionnellement à sa (leur) détention au sein de ladite (desdites) classe(s).

#### **Art. 6. Parts sociales et Cession de Parts Sociales.**

6.1. Toutes les Parts Sociales confèrent les droits précisés dans les présents Statuts et les droits économiques indiqués à l'article 25.

6.2. La prime d'émission apportée par les associés est disponible comme une réserve librement disponible au titre de toutes les Parts Sociales, et toute distribution de prime d'émission peut être réalisée au titre de toute classe particulière de Parts Sociales.

6.3. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.4. Sous réserve de l'article 6.7 ci-dessous, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.5. Sous réserve de l'article 6.7 ci-dessous, lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.6. Sous réserve de l'article 6.7 ci-dessous, lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.7. Toute Part Sociale Alphabétique ne peut être cédée que sous forme d'une Unité de Part Sociale, c'est-à-dire conjointement avec le nombre égal à toutes les autres Parts Sociales Alphabétiques détenues par ledit détenteur. En outre, les Parts Sociales Alphabétiques ne peuvent être cédées qu'avec les Parts Sociales Ordinaires que lesdits associés détiennent proportionnellement. Toute cession de Parts Sociales en violation du présent article 6.7 est nulle.

6.8. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. Dès l'acceptation d'une cession de Part Sociale par la Société, tout gérant de la Société, agissant seule peut prendre les mesures nécessaires à l'effet de mettre à jour le registre de part sociales de la Société et d'y inscrire la cession.

6.9. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.10. En sus des stipulations du présent article 6, toute cession de Parts Sociales est soumise à toute restriction de cession contenue au sein de toute convention d'associés (le cas échéant) qui pourrait être conclue entre les associés dans le temps.

### **III. Gestion - Conseil de gérance - Réviseurs/commissaires**

#### **Art. 7. Gestion.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés de la Société (le (s) Gérant(s)). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

7.2. Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, qui fixera leur nombre, rémunération, et la durée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) doit(en)t assurer son (leurs) mandat(s) jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) soi(en)t désigné(s). Le(s) Gérant(s) est (sont) rééligible(s) au terme de son (leurs) mandat (s) et peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans raison, suivant les résolutions de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

7.3. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B.

7.4. Même après le terme de leur mandat, le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas les informations dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

#### **Art. 8. Réunions du Conseil de Gérance.**

8.1. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

8.2. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le Président). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

8.3. Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (le cas échéant) ou à la demande d'un Gérant. Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un Gérant, en tant que président pro tempore.

8.4. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

8.5. Il pourra être renoncé à la convocation ci-dessus mentionnée avec l'accord écrit unanime de tous les Gérants donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

8.6. Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

8.7. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

8.8. Le quorum exigé des réunions du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

8.9. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président, ou, le cas échéant, le président pro tempore, a une voix prépondérante.

8.10. Chaque Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles méthodes de participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

8.11. Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

#### **Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance.**

9.1. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents à la réunion ou, le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

9.2. Les copies ou les extraits des procès-verbaux ou des décisions sont certifiés par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou le président pro tempore, le cas échéant, ou par deux Gérants.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

#### **Art. 11. Délégation de Pouvoirs.**

11.1. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant individuellement ou conjointement, selon les conditions déterminées par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

11.2. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi établir un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

#### **Art. 12. Représentation de la Société.**

12.1. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature de ce Gérant, ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

12.2. Dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

#### **Art. 13. Conflit d'intérêts.**

13.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé uniquement par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y compris sans limitation tout

Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires des présentes, tout représentant valablement autorisé de la Société, y compris sans limitation tout Gérant, qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de prendre part aux délibérations et d'agir en ce qui concerne toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

13.2. Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions de concurrence normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il ne serait pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il serait finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures, responsable de faute grave ou faute lourde. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, le Gérant n'a pas commis une violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

#### **Art. 15. Révision des comptes.**

15.1. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

15.2. Les commissaires aux comptes ou, selon le cas, le réviseur d'entreprises indépendant, le cas échéant, seront nommés par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur rémunération, le cas échéant, et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

### **IV. Assemblée des associés**

#### **Art. 16. Assemblée Générale Annuelle.**

16.1. L'assemblée générale annuelle, qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, le troisième mardi du mois de juin de chaque année, à 14 heures.

16.2. Si ce jour est n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Art. 17. Autres Assemblées Générales des Associés.**

17.1. Le Gérant ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, l'auditeur/les auditeurs, s'il y en a, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société peuvent convoquer d'autres assemblées générales conformément à la Loi.

17.2. Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées (les Résolutions Ecrites des Associés).

17.3. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

#### **Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés.**

18.1. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société.

18.2. L'assemblée générale des associés a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

#### **Art. 19. Procédure et Vote.**

19.1. L'assemblée générale des associés se réunit sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, de(s) l'auditeur(s) ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

19.2. La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée.

19.3. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

19.4. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, ou par pdf par e-mail ou encore par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé, qui le représentera à l'assemblée.

19.5. Tout associé peut participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

19.6. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

19.7. Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

19.8. Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

19.9. L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

19.10. Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

19.11. Une liste de présence indiquant le nom de chaque associé, le nombre de parts sociales détenues et, si applicable, le nom du représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

19.12. Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

19.13. Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par (i) une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

19.14. Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les associés doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le pourcentage du capital représenté.

#### **Art. 20. Procès-verbaux des assemblées des Associés.**

20.1. Les procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

20.2. Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés peuvent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

### **V. Année sociale et répartition des bénéfices**

**Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier (1) jour du mois de janvier et finit le trente-et-unième (31) jour du mois de décembre de chaque année.

#### **Art. 22. Approbation des Comptes Annuels.**

22.1. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au(x) commissaire(s) aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

22.2. Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

#### **Art. 23. Affectation des Bénéfices.**

23.1. Cinq pour cent (5 %) sera prélevé sur les bénéfices annuels nets de la Société pour la formation d'un fonds de réserve exigé par la Loi, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

23.2. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices qui peut être utilisé, intégralement ou en partie, pour absorber des pertes, s'il y en a, pour être versé à un compte de réserve, pour être reporté à nouveau ou distribué à l'(aux) associé(s) comme dividende.

**Art. 24. Acomptes sur Dividendes.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

### **VI. Distribution**

#### **Art. 25. Distribution en cascade.**

25.1. En cas de distributions au titre de toute Part Sociale, lesdites distributions seront toujours affectées conformément à ce qui suit:

(i) Un montant équivalent à onze pour cent (11%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale Ordinaire est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales Ordinaires; puis

(ii) Sous réserve du point (xii) ci-dessous, un montant équivalent à dix pour cent (10%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe A; puis

(iii) Sous réserve du point (xii) ci-dessous, un montant équivalent à neuf pour cent (9%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe B; puis

(iv) Sous réserve du point (xii) ci-dessous, un montant équivalent à huit pour cent (8%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe C est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe C; puis

(v) Sous réserve du point (xii) ci-dessous, un montant équivalent sept pour cent (7%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe D est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe D; puis

(vi) Sous réserve du point (xii) ci-dessous, un montant équivalent à six pour cent (6%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe E est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe E; puis

(vii) Sous réserve du point (xii) ci-dessous, un montant équivalent à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe F est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe F; puis

(viii) Sous réserve du point (xii) ci-dessous, un montant équivalent à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe G est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe G; puis

(ix) Sous réserve du point (xii) ci-dessous, un montant équivalent à trois pour cent (3%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe H est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe H; puis

(x) Sous réserve du point (xii) ci-dessous, un montant équivalent à deux pour cent (2%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe I est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe I; puis

(xi) Sous réserve du point (xii) ci-dessous, un montant équivalent à un pour cent (1%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe J est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe J; puis

(xii) le solde du montant total distribué sera affecté dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les Parts Sociales de Classe J, puis, s'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe J aux Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que des Parts Sociales de Classe A) ou à la classe de Parts Sociales de la Période de Classe applicable.

25.2. Les montants de distribution au titre de toute classe de Parts Sociales, sauf si spécifiquement déclarés comme payables, s'accumulent et sont payés par la Société lors du rachat de ladite classe de Parts Sociales.

## VII. Dissolution - Liquidation

### Art. 26. Dissolution - Liquidation.

26.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

26.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation est distribué aux associés de manière à atteindre sur une base globale un résultat économique identique à celui des règles de distribution définies à l'Article 25.

## VIII. Dispositions générales

### Art. 27. Généralités.

27.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

27.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Gérance.

27.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

27.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

## IX. Définitions

Montant Disponible en rapport avec chaque classe de parts sociales rachetables	<p>signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) attribuable à cette classe (sous réserve des dispositions de l'article 25) dans la mesure où l'associé aurait eu droit à des distributions conformément à l'article 25, augmenté (i) de toute réserve librement distribuable (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social relative à la classe de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit (i) de toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) de toute somme à placer en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts ou de l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance, mises en réserve pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la Société, chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptabilisation, pour éviter toute ambiguïté), de sorte que:</p> $MD = (BN + R + RC) - (P + SR)$ <p>Où</p> <p>MD = Montant Disponible          BN = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés)          R = réserves librement distribuables          RC = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler          P = pertes (y compris les pertes reportées)          SR = toutes sommes à placer en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts</p>
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires concernée
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date intervenant huit (8) jours au plus tôt avant la date du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises au sein du registre des associés de la Société.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015176630/1144.

(150196725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2015.

### **Schorndorf Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.505.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2015.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015178746/14.

(150198177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**Seastemia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8272 Mamer, 4, rue Jean Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 182.429.

---

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2015.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2015178748/10.

(150198462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**Servicium Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.  
R.C.S. Luxembourg B 132.697.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015178750/10.

(150198686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**Seven Days S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 29B, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 181.742.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178752/10.

(150198447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**ShanghaiLux Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9415 Vianden, 13, rue de Huy.  
R.C.S. Luxembourg B 74.489.

---

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois d'octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Wennan ZHENG, indépendant, né à Zhejiang (République Populaire de Chine), le 2 septembre 1965, demeurant à L-9415 Vianden, 13, rue de Huy,

ici représenté par Madame Xiaorong YE, épouse ZHENG, cuisinière, née à Zhejiang (République Populaire de Chine), le 27 janvier 1969, demeurant à L-9415 Vianden, 13, rue de Huy, (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "SHANGHAILUX ENTREPRISE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8363 Leesbach, Vallée des 7 Châteaux, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74489, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 409 du 8 juin 2000;

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 865 du 22 avril 2009;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l’“Associé Unique”) de la Société et qu’il a pris, par sa Mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L’Associé Unique décide de transférer le siège social de Leesbach à L-9415 Vianden, 13, rue de Huy, et de modifier subséquemment l’article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le siège social est établi à Vianden (Grand-Duché de Luxembourg).

L’adresse du siège social peut être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.”

*Deuxième résolution*

L’Associé Unique décide de supprimer dans l’article 6 des Statuts toute référence relative à l’attribution et à la libération des parts sociales.

*Troisième résolution*

L’Associé Unique décide, suite aux déménagements de l’associé-gérant (administratif) Monsieur Wennan ZHENG et de la gérante (technique) Madame Xiaorong YE, de modifier leurs adresses auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en L-9415 Vianden, 13, rue de Huy ainsi que le prénom de la gérante technique en «Xiaorong»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et l’Associé Unique s’y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Mandataire du comparant, ès-qualité qu’elle agit, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. YE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 octobre 2015. 2LAC/2015/23952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Référence de publication: 2015178754/55.

(150198548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

**Shanghaiux Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9415 Vianden, 13, rue de Huy.

R.C.S. Luxembourg B 74.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015178755/14.

(150198550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

**SIG Elastic Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 24.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.449.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze.

Le quinze octobre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Susquehanna Europe Holdings LP, ayant son siège social au One Commerce Center, 1201 N. Orange Street, Suite 715, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici dûment représenté par Mlle Marie Picaudé, employé privé, demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée SIG Elastic Lux Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133449, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 Novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2860 du 10 décembre 2007 (la «Société»).

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-quatre mille dollars américains (24,000 USD), représenté par six cent (600) parts sociales, ayant une valeur nominale de quarante dollars américains (40 USD) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la Société.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société à dissoudre.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif connu et inconnu de la Société indiqué au point VI, et notamment sur base du bilan de clôture de la Société au 15 octobre 2015.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and fifteen.

On the fifteenth day of October.

Before Us Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Susquehanna Europe Holdings LP, with its registered office at One Commerce Center, 1201 N. Orange Street, Suite 715, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Ms Marie Picaudé, private employee, residing professionally at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) SIG Elastic Lux Holdings S.à r.l., with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B133449 and has been incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch sur Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 14 November 2007, published in the Mémorial C number 2860 of the 10 December 2007 (the "Company").

II.- That the capital of the Company presently amounts to twenty-four thousand United States Dollars (USD 24,000), represented by six hundred (600) shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company, has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company to be dissolved.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing or any unknowing debt of the Company pursuant to point VI, especially on the basis of the closure balance sheet of the company as at 15 October 2015.

VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved Company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Picaudé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24123. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015178756/94.

(150198594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

**Simax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.406.

Le Bilan au 02 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2015178759/10.

(150198437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

**SIX Payment Services (Europe) S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.087.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société en date du 29 octobre 2015*

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration approuve Monsieur Marc Schluep en tant que président du Conseil d'Administration (...).  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2015.

*Pour SIX Payment Services (Europe) S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015178760/14.

(150198631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**Société Domaine de Bois Le Roi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6483 Echternach, 1, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 99.424.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 2 novembre 2015*

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société au 1 rue CM Spoo, L-6483 Echternach, avec effet immédiat.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015178762/12.

(150197838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**SL Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 110.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 03 novembre 2015.

*Pour SL LOGISTICS S.A R.L.*

*FIDUCIAIRE ATTEN, SADIKU & ASSOCIES S.A R.L.*

Référence de publication: 2015178761/12.

(150198586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**RepcO 40 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.236.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société*

En date du 23 octobre 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer Monsieur Jeremiah Patrick O'Sullivan né le 10 juillet 1978 à Cork, en Irlande, ayant son adresse au 44, Saggart Lodge Court, Gartons Lane, Saggart, Dublin, en tant qu'administrateur A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016.

Référence de publication: 2015178704/12.

(150196642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**Stasia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.748.

Le Bilan au 30.11.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015178774/10.

(150198158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**Sublimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 75.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015178776/10.

(150198776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**T'Scheier SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5721 Aspelt, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.142.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015178780/10.

(150198626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**Q.A.T. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015178677/10.

(150198683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**YT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 186.093.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2015 que l'assemblée décide de nommer un nouveau gérant de catégorie B:

- Monsieur PICCO Edoardo Carlo, administrateur de sociétés, né le 17 mai 1961 à Vercelli (Italie) et domicilié 23 Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015178849/14.

(150198091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**Amtec Resources Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6684 Mertert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 94.854.

Die Inhaberaktien der Firma Amtec Resources Management S.A. mit Sitz in 7, rue de Parc, L-6684 Mertert sind zur Aufbewahrung bei der deutsch-luxemburgischen Beraterunion - Luxtax S. à r.l. (B122744), 38, Grand Rue, L-6630 Wasserbillig hinterlegt.

Wasserbillig, den 22.10.2015.

Référence de publication: 2015178879/11.

(150199942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Apollo Emerging Markets Debt (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.911.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 21 août 2015;

2. Nomination d'Alfonso Caci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015178882/15.

(150199615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**ACL-Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 54, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 10.997.

Nous certifions par la présente que le Conseil d'administration d'ACL-Services s.a., lors de sa séance du 19 mai 2015 a nommé comme commissaire aux comptes pour les comptes annuels de l'année 2015, la société BDO Audit s.a., 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg.

Nous certifions par la présente également que Monsieur Joseph Jean Aghina a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société ACL-Services s.a. avec effet au 3 juin 2015.

Bertrange, le 5 juin 2015.

Yves Wagner

*Président*

Référence de publication: 2015178892/15.

(150199282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Aktiv Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.688.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 novembre 2015*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social d'AKTIV MANAGEMENT SA du 20, rue des Peupliers, à L-2328 Luxembourg au 7, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg

Cette résolution a été votée à l'unanimité

Référence de publication: 2015178900/11.

(150199448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Albatros Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 98.862.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon exceptionnelle le 24 mars 2015*

*6<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale constate que le mandat des administrateurs et du Commissaire est arrivé à échéance. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Brigitte DENIS (Président du Conseil d'Administration) et de Monsieur Philippe RICHELLE jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Marc LIBOUTON.

En remplacement, l'Assemblée Générale décide de nommer la société CIAMAN S.à.r.l., ayant son siège social au 163 rue du Kiem L-8030 Strassen, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020. Le nouvel Administrateur aura comme représentant permanent, dans le cadre de son mandat d'Administrateur de la Société, Monsieur Alain LAM ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire de H.R.T. Révision S.A., ayant son siège au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

*Pour ALBATROS INVEST S.A.*

Référence de publication: 2015178901/21.

(150199359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**Vortex International SA SPF, VORTEX INTERNATIONAL SA, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 174.592.

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial "VORTEX INTERNATIONAL SA, société de gestion de patrimoine familial", en abrégé "VORTEX INTERNATIONAL SA SPF", établie et ayant son siège social à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174592, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 603 du 12 mars 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3090 du 5 décembre 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gaëlle SCHMIDT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour

*Ordre du jour*

1. de changer le siège social de la société, avec effet immédiat et d'élire domicile au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4<sup>ème</sup> étage, L-2449 Luxembourg;

2. de modifier en conséquence toutes les relations contractuelles relatives à l'ancien siège social de la société et de déléguer à tout membre du conseil, pris individuellement, pouvoir en vue de la signature de tout document, contrat ou publications en ce sens.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4<sup>ème</sup> étage, et modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).”

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier en conséquence toutes les relations contractuelles relatives à l'ancien siège social de la Société et d'accorder tous pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la signature de tout document, contrat ou publications en ce sens.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, G. SCHMIDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 octobre 2015. 2LAC/2015/24058. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015178833/66.

(150197840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**VP Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 188.982.

L'an deux mille quinze, le quinze octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Grégory CENTURIONE, né le 22 décembre 1972, à Ettebeek en Belgique et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

Lequel comparant est l'associé unique de VP Services, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.982, ci-après la «Société», constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2014, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2689 du 02 octobre 2014.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société requière le notaire d'acter les résolutions suivantes

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide en conséquence de modifier le paragraphe 1 de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**« 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Centurione et M. Schaeffer .

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/23337. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178835/41.

(150198867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

**W & Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 167.966.

*Extrait de la décision du Conseil d'Administration*

En date du 1<sup>er</sup> Septembre 2015, le Conseil d'Administration a nommé administrateur de la société M. Olivier Renault, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 02/11/2015.

Référence de publication: 2015178837/13.

(150198497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

**CVG Zitro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 201.053.

**STATUTES**

In the year two thousand fifteen, on the twentieth day of October.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

CVG Zitro Holdings Limited Partnership, a limited partnership governed by the laws of Ontario, having its registered office at 22 St. Clair Avenue East, Suite 1700, Toronto, Ontario, M4T 2S3, Canada, (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is CVG Zitro Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company amounts to fifteen thousand US dollars (USD 15,000) and is represented by:

(i) two thousand (2,000) ordinary shares (Ordinary Shares), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) thirteen thousand (13,000) mandatory redeemable preferred shares with with a nominal value of one United State Dollar (USD 1) each, which are redeemable in accordance with these Articles (the MRPS, and together with the Ordinary Shares, the Shares).

5.2. The share capital (Ordinary Shares and MRPS) may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts (including an account 115 “compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres” as defined in the Luxembourg Standard Chart of Accounts defined in the Grand Ducal Regulation of 10 June 2009 (the Account 115)) which may be connected to one or several classes of shares.

5.4. The holders of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium or the Account 115 (if any) attached to the Ordinary Shares. The holders of MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium or the Account 115 (if any) attached to the MRPS.

**Art. 6. Mandatory Redeemable Preferred shares.**

6.1. All MRPS shall issued in the form of redeemable shares and the redemption of the MRPS can only be made in accordance with applicable Luxembourg law and by means of sums available for distribution pursuant to Luxembourg law (distributable funds, inclusive of any reserve established with funds received by the Company) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose pursuant to a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. Provided that such redemption is allowed under Luxembourg law, the MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) the Company shall redeem all of the MRPS then in issue upon expiry of a fifteen (15) years period maximum from the date on which the MRPS are issued (the Final Mandatory Redemption Date), provided that such redemption does not prevent the Company from paying any and all of its obligations which rank senior to the MRPS when they fall due. If this condition is not met, and subject to the provision of article 6.1 (ii) below, the Final Mandatory Redemption Date will be extended until the Company is again in a position to pay any and all its obligations ranking senior to the MRPS when they fall due;

(ii) the Final Redemption Date will never exceed fifteen (15) years:

(iii) at any time prior to the Final Mandatory Redemption Date, any holder of MRPS or the Company shall be entitled to request the redemption of all or part of the MRPS, provided that any and all amounts due and payable pursuant to any and all obligations of the Company whether secured or unsecured which rank prior to the MRPS are paid prior to such redemption; and

(iv) the redemption price of the MRPS to be redeemed will be equal to the nominal value of the redeemed MRPS, plus any outstanding share premium or Account 115 (if any) attached to the redeemed MRPS, plus the MRPS Reserve Account (as this term is defined below) (hereafter, referred to as the Redemption Amount).

The MRPS Reserve Account shall consist of any noncumulative preferred dividends accruing on the MRPS which have been declared but not distributed.

(v) redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders.

6.2. All MRPS are convertible into Ordinary Shares. MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following conditions:

(i) the conversion may be requested by the holder of MRPS only;

(ii) the conversion may be requested at any time before the Final Mandatory Redemption Date, in one or several occasions;

(iii) the holder of MRPS may decide to convert all or part only of its MRPS into Ordinary Shares;

(iv) the conversion shall be requested by notice in writing addressed to the board of managers of the Company; and

(v) each MRPS will be converted into a fixed number of Ordinary Shares which (i) shall be determined on the basis of the fair market value equivalent of Ordinary Shares corresponding to the Redemption Amount of the MRPS to be converted and (ii) their nominal value shall not be below the nominal value of the MRPS. No decimal of shares will be issued. The number of Ordinary Shares to be issued will, as the case may be, be rounded down to the closest integer number.

6.3. All MRPS are convertible into another class of MRPS pursuant to the following conditions:

(i) the conversion may be requested by the holder of MRPS only;

(ii) the conversion may be requested at any time, on or before the Final Mandatory Redemption Date, in one or several occasions;

(iii) the holder of MRPS may decide to convert all or part only of its MRPS into another class of MRPS;

(iv) the conversion shall be requested by notice in writing addressed to be board of managers of the Company;

(v) each MRPS will be converted into a fixed number of another class of MRPS which shall be determined on the basis of the fair market value equivalent of the other class of MRPS corresponding to the Redemption Amount of the MRPS to be converted. No decimal of shares will be issued. The number of MRPS to be issued will, as the case may be, be rounded down to the closest integer number; and

(vi) the new class of MRPS shall have the same maturity as the MRPS initially issued so that the conversion shall not extend the initial term of the converted MRPS.

6.4. The MRPS will rank junior to all present and future debts incurred by the Company but will rank senior to the Ordinary Shares for the matters set forth in article 17 below.

**Art. 7. Shares.**

7.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

7.2. The ownership of Shares will be evidenced by the due registration in the Shares' registers of the Company.

7.3. The Shares are freely transferable among shareholders.

7.4. Where the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

7.5. A Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

7.6. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

7.7. A register of Shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

### III. Management - Representation

#### Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

##### 9.2. Powers of the Board

(a) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(b) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

##### 9.3. Procedure

(a) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(b) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(c) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(d) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(e) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(f) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(g) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

##### 9.4. Representation

(a) The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the sole manager or by the joint signature of any two (2) managers and, in case the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(b) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 10. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions. Powers and voting rights

(a) Each shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

(b) Unless resolutions are taken in accordance with article 12(c), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(c) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

**Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.**

13.1. The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

13.3. When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

13.4. General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

13.5. If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

13.7. Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

13.8. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.9. Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

13.10. Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 14. Sole shareholder.**

14.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

14.1.1 the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

14.1.2 any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

14.1.3 the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

**Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.**

15.1. The financial year begins on the first (1) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

15.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager and sole shareholder to the Company.

15.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

15.5. if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

15.6. if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

15.7. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

**Art. 16. Auditors.**

16.1. When so required by law or if so decided by the shareholders, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

16.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25) or if so decided by the shareholders, the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the

appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 17. Profits.**

##### 17.1. Allocation of profits

17.1.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

17.1.2 The balance of the annual net profits shall be allocated in accordance with this article 17.

17.1.3 The MRPS shall be entitled to a non-cumulative preferential dividend (i.e. prior to any dividend on Ordinary Shares) as follows:

- a fixed rate of 0.5% of the nominal value of the MRPS and the attached MRPS share premium or Account 115 (if any); plus

- a variable rate based on (i) 85.71 % of the net (i.e. after deduction of expenses) income (accounted for on a non-consolidated basis using the cost basis of accounting for participation) deriving from the participation held (directly or indirectly) by the Company into the share capital of Zitro S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, with registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133 648, as set out in the financial statements of the Company, less (ii) the above fixed rate.

17.1.4 No dividend right on the MRPS shall be conferred until one of the three following events occurs:

- a) an annual or interim dividend is declared payable;
- b) the MRPS are redeemed; or
- c) the Company is liquidated.

In addition, a dividend payment shall not be approved if at the time of such deliberation the Company would not have sufficient liquid assets to cover its expenses and its due and payable obligations in light of such proposed dividend and to the extent the Company has sufficient profits available for distribution in accordance with Luxembourg law.

The MRPS shall have no other rights to participate in the profits of the Company.

17.1.5 Any surplus left after the payment of the preferential dividend to the MRPS according to article 17.1.3 shall be distributed to the holder of Ordinary Shares (on a pro rata basis) or allocated to an Ordinary Shares reserve account or carried forward pursuant to a resolution of the shareholders.

17.1.6 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company;
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company; and
- (vi) such distribution is made in accordance with the articles 17.1.3 to 17.1.5.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 18. Dissolution - liquidation.**

18.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

18.2. After payment of all third party and shareholder debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the holder(s) of MRPS will be entitled to receive an amount corresponding to the Redemption Amount prior to any payment is made to the holders of Ordinary Shares.

18.3. After the payments under article 18.2 above, any surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage of the ordinary share capital held by each of them in the Company.

### **VIII. General provisions**

#### **Art. 19. General provisions.**

19.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders' Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December 2015.

#### *Subscription and payment*

The Sole Shareholder, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe to:

(i) two thousand (2,000) Ordinary Shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully pay up such Ordinary Shares by a contribution in cash to be allocated to the Ordinary Shares share capital account of the Company;

(ii) thirteen thousand (13,000) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully pay up such MRPS by a contribution in cash to be allocated to the MRPS capital account of the Company.

The amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000,000) corresponds to the amount of thirteen thousand two hundred forty-one euro and eighty-nine eurocent (EUR 13,241.89) according to the exchange rate published on XE.com dated October 20<sup>th</sup>, 2015.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed for an indefinite period of time:

##### *As class A managers of the Company:*

- Michael Wagman, born on 24 January 1972 in North York, Canada, with professional address at 22 St. Clair Avenue East, Suite 1700, Toronto, Ontario, M4T 2S3, Canada;

- Adrian Pasricha, born on 11 January 1979 in Oshawa, Canada, with professional address at 22 St. Clair Avenue East, Suite 1700, Toronto, Ontario, M4T 2S3, Canada.

##### *As class B managers of the company:*

- P.A.L. Management Services, a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145 164;

- Livio Gambardella, born on December 2, 1975 in Terlizzi (Italy), with professional address at 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingtième jour d'octobre

Par devant la soussignée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

CVG Zitro Holdings Limited Partnership, une société gouvernée par le droit de l'Ontario, dont le siège social est établi au 22 St. Clair Avenue East, Suite 1700, Toronto, Ontario, M4T 2S3, Canada, (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, ayant son résidence professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est CVG Zitro Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est d'acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou droit de toute nature ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou droit de toute nature ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### II. Capital - Parts sociales

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société s'élève à quinze mille dollars US (15.000 USD) et est représenté par:

(i) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires), ayant une valeur nominale de un dollar US (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et

(ii) treize mille (13.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, ayant une valeur nominale de un dollar US (1 USD) chacune, rachetables conformément aux présents Statuts (les PSPOR et avec les Parts Ordinaires, les Parts).

5.2. Le capital social (Parts Ordinaires et PSPOR) peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Les associés peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission (notamment un compte 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" tel que défini dans le Plan Comptable Normalisé défini dans le règlement grand-ducal du 10 juin 2009 (le Compte 115)) attaché à une ou plusieurs classes de Parts.

5.4. Les propriétaires des Parts Ordinaires auront le droit exclusif de tous les droits attachés à la prime d'émission ou au Compte 115 (le cas échéant) attaché aux Parts Ordinaires. Les propriétaires des PSPOR auront le droit exclusif de tous les droits attachés à la prime d'émission et au Compte 115 (le cas échéant) attaché au PSPOR.

#### **Art. 6. Parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables.**

6.1. Toutes les PSPOR seront émises sous la forme de parts sociales rachetables et le rachat des PSPOR ne peut être fait que conformément à la loi luxembourgeoise applicable et par voie de sommes disponibles pour la distribution selon la loi luxembourgeoise (fonds distribuables, y compris toute réserve établie avec les fonds reçus par la Société) ou par produits d'une nouvelle émission faite pour le rachat suivant une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés. A la condition qu'un tel rachat est autorisé selon la loi luxembourgeoise, les PSPOR seront rachetées suivant les termes et conditions suivants:

(i) la Société pourra racheter tous les PSPOR encore en circulation à l'expiration de la période maximum de quinze (15) ans depuis la date à laquelle les PSPOR sont émis (la Date de Rachat Obligatoire Finale), à condition que ce rachat n'empêche pas la Société de payer tout ou partie de ses obligations qui sont prioritaires aux PSPOR lorsqu'elles arrivent à échéance. Si cette condition n'est pas remplie, et sous réserve de remplir les conditions de l'article 6.1. (ii) ci-dessous, la Date de Rachat Obligatoire Finale sera prolongée jusqu'à ce que la Société soit à nouveau en mesure de payer toutes ces obligations qui sont prioritaires aux PSPOR lorsqu'elles arrivent à échéance;

(ii) la Date de Rachat Obligatoire Finale ne dépassera jamais quinze (15) ans:

(iii) à tout moment avant la Date de Rachat Obligatoire Finale, tout propriétaire de PSPOR ou la Société, sera en droit de demander le rachat de tout ou partie des PSPOR, à condition que toutes ou partie des sommes échues et exigibles conformément à toutes les obligations de la Société avec ou sans garantie qui sont prioritaires aux PSPOR soient payées avant le rachat; et

(iv) le prix de rachat des PSPOR devant être rachetées doit être égal à la valeur nominale des PSPOR rachetées, plus toute prime d'émission en circulation ou les montants comptabilisés dans le Compte 115 (le cas échéant) attachés aux PSPOR et plus le compte de réserve PSPOR (tel que défini ci-dessous) (ci-après, repris en tant que le Montant de Rachat).

Le compte de réserve PSPOR consistera en tout dividende préférentiel non-cumulable dérivant des PSPOR qui aurait été déclaré mais non distribué.

(v) Les PSPOR rachetées seront annulées immédiatement après le rachat et par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

6.2. Tous les PSPOR sont convertibles en Parts Ordinaires. Les PSPOR peuvent être converties en Parts Ordinaires aux conditions suivantes:

(i) la conversion peut être demandé par le propriétaire des PSPOR uniquement;

(ii) la conversion peut être demandé à tout moment avant la Date de Rachat Obligatoire Final, en une ou plusieurs fois;

(iii) le propriétaire des PSPOR pourra décider de convertir tout ou partie seulement des PSPOR en Parts Ordinaires;

(iv) la conversion devra être demandé par notification écrite adressée au conseil de gérance de la Société;

(v) Chaque PSPOR sera convertie en un nombre fixe de Parts Ordinaire, qui (i) sera déterminé sur la base de l'équivalent de la valeur de marché d'une Part Ordinaire correspondant au Montant de Rachat des PSPOR à convertir et (ii) leur valeur nominale ne pourra être inférieure à la valeur nominale des PSPOR. Le nombre de Parts Ordinaires à émettre sera, le cas échéant, arrondi au nombre entier inférieur.

6.3. Toutes les PSPOR sont convertibles dans une autre classe de PSPOR selon les conditions suivantes:

(i) la conversion pourra être demandée par le propriétaire des PSPOR uniquement;

(ii) la conversion pourra être demandée à tout moment, au moment ou avant la Date de Rachat Obligatoire Finale, en une ou plusieurs fois;

(iii) le propriétaire des PSPOR pourra décider de convertir tout ou partie seulement des PSPOR en une autre classe de PSPOR;

(iv) la conversion devra être demandée par notification écrite adressée au conseil de gérance de la Société;

(v) chaque PSPOR sera converti en un nombre fixe d'une autre classe de PSPOR qui devra être déterminée sur la base de l'équivalent à la valeur de marché de l'autre classe de PSPOR correspondant au Montant de Rachat des PSPOR à convertir.

Aucun nombre décimal de parts ne pourra être émis. Le nombre de PSPOR à émettre sera, le cas échéant, arrondi au nombre entier inférieur;

(vi) la nouvelle classe de PSPOR aura la même échéance que les PSPOR émises initialement et donc la conversion ne pourra étendre le terme initial des PSPOR converties.

6.4. Les PSPOR se classent après les dettes contractées par la Société mais se classent avant les Parts Ordinaires pour les affaires énoncées à l'article 17 ci-dessous.

#### **Art. 7. Parts.**

7.1. Les Parts sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part.

7.2. La propriété des Parts est démontrée par une inscription dans le registre des Parts de la Société.

7.3. Les Parts sont librement cessibles entre associés.

7.4. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts sont librement cessibles aux tiers.

7.5. Une cession de Parts ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

7.6. Pour tout autre point, il sera fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

7.7. Un registre des Parts est tenu au siège social et peuvent être consultés à la demande de chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Nomination et révocation des gérants.**

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

#### **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, soit un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

##### **9.2. Pouvoirs du Conseil de gérance**

(a) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(b) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **9.3. Procédure**

(a) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(b) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(c) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(d) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(e) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(f) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(g) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### **9.4. Représentation**

(a) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances soit par la seule signature du gérant unique, soit par les signatures conjointes de deux (2) gérants et, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(b) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 10. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Assemblées générales des associé(s)

**Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.** Pouvoirs et droits de vote

(a) Chaque associé a le droit à autant de votes qu'il détient de parts.

(b) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 12(c), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(c) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Ecrites des Associés).

**Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

13.4. Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.5. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.6. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être associé), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.7. Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.9. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

13.10. Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 14. Associé unique.**

14.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

14.1.1. l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

14.1.2. toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et 14.1.3. les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

**Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

15.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

15.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et de l'associé unique envers la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15.4 Le bilan et les comptes de profits et pertes doivent être approuvés de la manière suivante:

15.5 Si le nombre des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois suivants la clôture de l'exercice social soit (a) lors de l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue) ou (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

15.6 Si le nombre des associés de la Société excède vingt-cinq (25), à l'Assemblée Générale annuelle;

15.7 Si le nombre des associés de la Société excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle sera tenue au siège social le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Art. 16. Réviseurs d'entreprises agréés.**

16.1. Dans les cas prévus par la loi ou s'il en est décidé ainsi par les associés, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et fixent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

16.2. Si le nombre des associés de la Société excède vingt-cinq (25) ou s'il en est décidé ainsi par les associés, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires, sauf si la loi exige la nomination d'un ou de plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination lors de l'Assemblée Générale annuelle. Il peuvent être associés ou non.

#### **Art. 17. Bénéfices.**

17.1 Affectation des bénéfices

17.1.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

17.1.2 Le solde des bénéfices nets annuels sera alloué conformément au présent article 17.

17.1.3 Les PSPOR donneront droit à un dividende préférentiel non-cumulable (c'est-à-dire prioritaire à tout dividende sur les Parts Ordinaires) comme suit:

- un taux fixe de 0.5 % de la valeur nominale des PSPOR et des primes d'émission relatives au PSPOR ou Compte 115 (s'il y a); plus

- un taux variable basé sur (i) 85.71 % du revenu (comptabilisé sur une base non-consolidée selon le coût comptable de la participation) net (c'est-à-dire après déduction des frais) découlant de la participation détenue (directement ou indirectement) par la Société dans le capital social de Zitro S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 648, comme précisé dans les états financiers de la Société, moins (ii) le taux fixe mentionné ci-avant.

17.1.4 Aucun droit de dividende sur PSPOR ne sera octroyé jusqu'à ce que l'un des trois événements suivants se produisent:

- a) un dividende annuel ou intérimaire est déclaré exigible;
- b) les PSPOR sont rachetées; ou
- c) la Société est liquidée.

En outre, le paiement d'un dividende ne sera pas approuvé si au moment de la délibération la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour couvrir ses dépenses et ses obligations payables à la lumière de ce dividende proposé, et pour autant que la Société dispose de bénéfices suffisants pour distribuer selon la Loi luxembourgeoise.

Les PSPOR ne devront avoir aucun autre droit de participer au profits de la Société.

17.1.5 Tout excédent restant après le paiement du dividende cumulatif préférentiel relatifs aux PSPOR selon l'article 17.1.3 sera reversé aux propriétaires des Parts Ordinaires (au prorata) ou alloué à un compte de réserve ou reporté suivant une résolution des associés.

17.1.6 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés;
- (v) lorsque les dividendes intérimaires versés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le surplus à la Société; et
- (vi) cette distribution doit être faite conformément aux articles 17.1.3 et 17.1.5.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 18. Dissolution - liquidation.**

18.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs,

associés ou non, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2 Après paiement des dettes et passifs des associés envers les tiers ou les dépôts de fonds à cet effet, le(s) propriétaire(s) de PSPOR aura(ont) droit à un montant correspondant au Montant de Rachat avant que tout paiement soit fait aux propriétaires de Parts Ordinaires.

18.3 Après les paiements effectués sous l'article 18.2 ci-dessus, tout surplus sera payé aux propriétaires des Parts Ordinaires en proportion du pourcentage du capital social ordinaire détenue par chacun d'entre eux dans la Société.

## VII. Dispositions générales

### Art. 19. Dispositions générales.

19.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, par e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, les résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et les Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

L'Associé Unique, précité, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire:

(i) deux mille (2.000) Parts Ordinaires, ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune et de libérer intégralement les Parts Ordinaires par un apport en numéraire affecté au compte de capital social des Parts Ordinaires de la Société.

(ii) treize mille (13.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune, et de libérer intégralement les PSPOR par un apport en numéraire affecté au compte de capital social des PSPOR de la Société.

Le montant de quinze mille (15.000) dollars US est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

La somme de quinze mille dollars US (USD 15.000) correspond à la somme de treize mille deux cent quarante et un euros quatre-vingt-neuf euro-cent) (EUR 13.241,89) conformément au taux de change publié sur XE.com en date du 20 octobre 2015.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée:

##### *En tant que gérant de classe A de la Société:*

- Michael Wagman, née le 24 janvier 1972 à North York, Canada, ayant son adresse professionnelle au 22 St. Clair Avenue East, Suite 1700, Toronto, Ontario, M4T 2S3, Canada;

- Adrian Pasricha, né le 11 janvier 1979 à Oshawa, Canada, ayant son adresse professionnelle au 22 St. Clair Avenue East, Suite 1700, Toronto, Ontario, M4T 2S3, Canada;

##### *En tant que gérant de classe B de la Société:*

- P.A.L. Management Services, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145 164;

- Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975, à Terlizzi, Italie, ayant son adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire autorisé de la partie comparante.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 octobre 2015. 2LAC/2015/24099. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Référence de publication: 2015176612/690.

(150196603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2015.

**DADEMI Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.948.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015178234/12.

(150198496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

**Dry Management 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2118 Luxembourg, 5, allée Pierre de Mansfeld.

R.C.S. Luxembourg B 173.329.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015178253/10.

(150197993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

**Prodilux Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 5, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 180.892.

- Selon l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 Septembre 2015, il en résulte:

\* Cession de toutes les parts détenues par Monsieur HELLERS Armand, soit 150 parts sociales, à SALMACHA INVESTISSEMENT SA SPF, enregistré R.C.S. Luxembourg B200819 au prix convenu.

- Selon l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 Octobre 2015, il en résulte:

\* Cession de toutes les parts détenues par Monsieur Jean-claude BOSSI, soit 150 parts sociales, à SALMACHA INVESTISSEMENT SA SPF, enregistré R.C.S. Luxembourg B200819 au prix convenu.

- Selon l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Octobre 2015, il en résulte:

\* Cession de 75 parts détenues par la Société SALMACHA INVESTISSEMENT SA SPF, enregistré R.C.S. Luxembourg B200819, à Monsieur JOUIHRI Mehdi au prix convenu.

A ce jour,

Société SALMACHA INVESTISSEMENT SA SPF, enregistré R.C.S.

Luxembourg B200819 détient 225 Parts sociales

Monsieur JOUIHRI Mehdi détient 225 Parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 31 Octobre 2015.

Référence de publication: 2015179297/22.

(150199252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Eastman Chemical Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 183.056.

---

Il est porté à la connaissance des tiers que le nom de l'associé unique de la Société a été changé en:

- Eastman Chemical S.C.S.

Luxembourg, le 3 novembre 2015.

De Cillia Xavier

*Gérant de type B*

Référence de publication: 2015178263/13.

(150198799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.542,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.092.

---

Il est porté à la connaissance des tiers que le nom de l'associé unique de la Société a été changé en:

- Eastman Chemical Luxembourg Holdings S.à r.l.

Luxembourg, le 3 novembre 2015.

De Cillia Xavier

*Gérant de type B*

Référence de publication: 2015178264/13.

(150198804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**EG Energy, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 7, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.218.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 18 septembre 2015*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 septembre 2015, que le siège social de la société est transféré du 13, Dikrecherstrooss à L-8523 BECKERICH au 7, Dikrecherstrooss à L-8523 BECKERICH, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Beckerich, le 18 septembre 2015.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ARBO SA

Référence de publication: 2015178289/14.

(150197914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

---

**Global Jet Capital Luxco One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.002,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 200.340.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 septembre 2015.  
 Pour statuts coordonnés  
 Maître Jacques KESSELER  
 Notaire

Référence de publication: 2015178363/14.

(150197975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

**Goethe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 198.472.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of October,  
 Before the undersigned, Maître Jacques Kessler notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Goethe Fiber S.à r.l., a société à responsabilité having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B198433 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of one proxy given under private seal,

in its capacity as Sole Shareholder of Goethe Finance S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B198472 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Edouard Delosch dated 10 July 2015 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 September 2015, number 2365, page 113497 (the "Articles"). The Articles have not yet been amended since the Company's incorporation.

Such proxy form, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following written resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Jan Davids, born on 7 September 1955 in Dordrecht, the Netherlands, having his professional address at Reggesingel 10, 7461 BA Rijssen, The Netherlands, as manager of the Company with immediate effect and for an undetermined period.

The new manager accepted his mandate as evidenced by his acceptance letter.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the current article 11 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the signature of any two managers if more than one Manager has been appointed.

Even if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power."

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois d'octobre,

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Goethe Fiber S.à r.l., une société à responsabilité luxembourgeoise ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198433 (l'Associé Unique"), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

en tant qu'Associé Unique de Goethe Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198472 (la "Société") et constituée suivant un acte du notaire Edouard Delosch en date du 10 juillet 2015, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 septembre 2015, numéro 2365, page 113497 (les "Statuts"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux mêmes formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique agissant en tant qu'associé unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de nommer M. Jan Davids, né le 7 Septembre 1955 à Dordrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Reggesingel 10, 7461 BA Rijssen, Pays-Bas, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le nouveau gérant a accepté son mandat comme prouvé par sa lettre d'acceptation.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'actuel article 11 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Même si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23484. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015178367/92.

(150198573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.